

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 2 mars 2020

Le deux mars deux mil vingt à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Cenves, s'est réuni sur convocation de Monsieur TAVERNIER Pierre, Maire.

Etaient présents : Sylvie BOYAT, Jean BUGNANO, Frédéric DÉNUELLE, Philippe JAMBON, Murielle LAROCLETTE, Pierre-Yves PELLÉ-BOUDON et Pierre TAVERNIER.

Excusé ayant donné pouvoir : néant

Absent excusé : Didier CHANDAVOINE

Secrétaire de séance : Murielle LAROCLETTE

Informations de Monsieur le Maire :

Salle des fêtes : Le devis de nettoyage a été validé par notre assurance avant l'expertise prévue le 3 avril. L'entreprise est intervenue pour un nettoyage complet. Les sèche-mains ont été déposés et des distributeurs de papier essuie-mains vont être installés. La salle est de nouveau accessible.

Le compte rendu de la dernière réunion (17 février 2020) est approuvé par 7 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

Budget 2020

Nous n'avons pas d'information complémentaire à apporter depuis le dernier conseil municipal.

Voirie

Les travaux de voirie vont être gérés par l'entreprise OXYRIA (idem 2019). Un premier rendez-vous est prévu le 4 mars pour faire un état des lieux des chantiers à prévoir sur 2020.

Projets : suite de la route des Jonnets, route du cimetière de Vieux-Château vers carrefour 'les Haires'
Adressage - suite numérotation

CDG – contrat assurance groupe

Le Maire expose :

- que l'application du régime de protection sociale des agents territoriaux implique pour notre commune des charges financières, par nature imprévisibles,
- que pour se prémunir contre ces risques, il est possible de souscrire un contrat d'assurance,
- que le Centre de gestion du Rhône et de la Métropole de Lyon a mis en place un contrat d'assurance groupe ouvert aux collectivités du département et de la Métropole de Lyon ;
- que ce contrat vient à échéance le 31 décembre 2020 et pour procéder à son renouvellement, le Centre de gestion engage une procédure de consultation conforme à la réglementation des marchés publics,
- que pour pouvoir éventuellement adhérer au contrat résultant de cette procédure, qui ferait l'objet d'une délibération ultérieure, il convient de demander au Centre de gestion de mener cette procédure de marché pour le compte de notre commune,

Vu la loi n°84.53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 26,

Vu le décret n°86.552 du 14 mars 1986 pris pour l'application du 2^{ème} alinéa de l'article 26 de la loi n°84.53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurance souscrits par les Centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements publics territoriaux,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
par 7 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

- **DECIDE**

Article unique : la commune demande au Centre de gestion du Rhône et de la Métropole de Lyon (cdg69) de mener pour son compte la procédure de marché nécessaire à la souscription d'un contrat groupe d'assurance susceptible de la garantir contre les risques financiers ci-après liés au régime de protection sociale des agents publics territoriaux **affiliés et non affiliés à la CNRACL, selon les modalités suivantes :**

Agents affiliés à la CNRACL (une seule option possible au choix de la collectivité) :

Tous les risques : *décès, congé de maladie ordinaire, congé de longue maladie, congé de longue durée, disponibilité d'office, temps partiel thérapeutique, infirmité de guerre, maternité/adoption/paternité, accident ou maladie imputable au service, invalidité temporaire.*

Ou

Tous les risques sans la maladie ordinaire : *décès, congé de longue maladie, congé de longue durée, disponibilité d'office, temps partiel thérapeutique, infirmité de guerre, maternité/adoption/paternité, accident ou maladie imputable au service, invalidité temporaire.*

Agents non affiliés à la CNRACL : l'ensemble des risques (congé de maladie ordinaire, congé de grave maladie, maternité/adoption/paternité, accident ou maladie imputable au service).

Gîtes

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier reçu d'une personne ayant réservé le gîte communal 40 couchages sur le mois de septembre. Elle souhaite modifier cette réservation en annulant la location du gîte de 40 couchages pour réserver le gîte de 12 couchages.

Elle demande que l'acompte versé de 173,06 € lors de la réservation du gîte 40 couchages soit reporté sur cette nouvelle location

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
par 7 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

- **ACCEPTÉ** la demande de modification de réservation
- **DECIDE** de conserver et reporter l'acompte versé de 173,06 € sur la location du gîte de 12 couchages
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

Bail bureau 'atelier peinture'

Sans objet

Décisions modificatives – virements de crédits

Sans objet

Questions diverses

- Pierre-Yves Pellé-Boudon, 1^{er} adjoint, présente le projet de répartition pompiers Tramayes-Emeringes. Il va soumettre cette proposition aux chefs de caserne pour validation.



Casernes	Lieu	Durée Emeringes (mn)	Durée Tramayes (mn)
Tramayes	Le Closat	18	18
Tramayes	Les Coralliers	15	14
Tramayes	Bourbois	13	11
Tramayes	Gronand	14	14
Tramayes	La Baisse (Montgeraud)	16	9
Tramayes	La Barre	16	13
Tramayes	La Grande Diane	13	10
Tramayes	La Petite Diane	13	10
Tramayes	La Rudin	16	13
Tramayes	Le Crochet	12	11
Tramayes	Le pâturas (Les Haies)	16	10
Tramayes	Le Pont (Vieux Château)	15	14
Tramayes	Les Grosliers	17	8
Tramayes	Les Guérins	17	14
Tramayes	Les Haies	16	9
Tramayes	Les haies	16	9
Tramayes	Les Jonnets	18	8
Tramayes	Les Luquets	20	10
Tramayes	Les Millards	18	12
Tramayes	Les Molliers	16	13
Tramayes	Les Montgerauds	16	9
Tramayes	Le Perret	18	7
Tramayes	L'oiseau	20	13
Tramayes	Vers Le Bois	17	10
Tramayes	Vieux-Château	15	12
Emeringes	Bouchacourt	11	13
Emeringes	Burcerat	11	13
Emeringes	Burnaize	18	18
Emeringes	Cenves	12	11
Emeringes	Combe des Vemes	14	14
Emeringes	Croix Follain	11	16
Emeringes	Gerbet	9	11
Emeringes	La Bruyère (Le Burnaizé)	18	17
Emeringes	La chevrette	15	15
Emeringes	La Forêt (Les Bressans)	13	15
Emeringes	La Grange du bois	19	22
Emeringes	La Grange Paiseaud	13	15
Emeringes	Le coin	13	13
Emeringes	Le Moulin Paiseaud (Le)	13	15
Emeringes	Le Rousset	13	15
Emeringes	Champ Bernard (Les Gu)	14	13
Emeringes	Les Bressands	13	15
Emeringes	Les Guttys	14	13
Emeringes	Les Places	13	12
Emeringes	Les Poulets	15	14
Emeringes	Les Réserves	13	17
Emeringes	Premecin	12	16
Emeringes	Rontelaval	14	19
Emeringes	Rousset	12	15
Emeringes	Le Cotat (Les Chapuis)	14	12
Emeringes	Les Chapuis	14	12
Emeringes	Les Gonons	20	18

- Déploiement de la fibre optique – l'entreprise Eiffage en charge de l'étude doit installer, dans le cadre des travaux, un point de mutualisation (armoire) qui doit être situé le plus possible au centre du réseau. L'entreprise propose deux lieux d'installation soit place des conscrits (à côté de l'escalier d'accès à la salle des fêtes) soit rue de la Madone (mur en dessous parking mairie) Les membres du conseil proposent d'utiliser l'emplacement de l'armoire actuellement Enedis (en dessous de la salle des fêtes) qui doit être transférée prochainement vers la micro-station. Pierre-Yves Pellé-Boudon, 1^{er} adjoint, va contacter Enedis afin d'obtenir des informations sur une date de reprise des travaux d'enfouissements.

Fin de la réunion à 20h15

